



Allez hop, du boulot pour les malades !

*Etre malade serait-il une faute digne de reproches ?
Retour, au travers de témoignages, sur le chemin de
la réinsertion au travail après une longue absence
maladie.*

BRUXELLES, le 21 décembre 2017 – Désormais, pour les travailleurs en incapacité de travail de longue durée, la règle serait de retourner le plus vite possible au boulot. Le service d'éducation permanente de Question Santé publie « Allez hop, du boulot pour les malades », le deuxième volet de sa brochure sur la problématique des nouvelles politiques de remise à l'emploi après une longue absence maladie. Au travers de témoignages, la brochure met en lumière les défis que relèvent au quotidien les personnes en incapacité de travail ainsi que ceux qui accompagnent leur retour vers l'emploi.

Un contexte en évolution

Parce que les travailleurs en arrêt maladie de longue durée coûtent cher, mais aussi parce que rester trop longtemps éloigné du travail comporte un risque sur la santé, sur l'isolement social et la précarisation, les normes ont changé. Il faut dorénavant retourner le plus rapidement possible au travail. Les prolongations multiples et continues des incapacités de travail sont condamnées, pour peu qu'elles n'incluent pas une prise en charge active (écoles du dos, yoga, sophrologie, thérapies...) destinée à contribuer à la guérison. Le rôle des médecins-conseils et des médecins du travail a été redéfini, mais la mise en pratique de leur collaboration relève d'un processus encore en construction, qu'il n'est pas évident de concrétiser.

Au-delà des préjugés

Il existe une série de représentations négatives et de préjugés à l'égard des personnes en incapacité ou en invalidité. Certaines maladies graves, telles que les cancers, restent plus acceptables que d'autres aux yeux des collègues, des employeurs... Pourtant, de nombreuses personnes en incapacité maladie culpabilisent à l'idée d'être en arrêt et redoutent d'être perçues comme paresseuses, tire-au-flanc ou laissant le boulot aux autres. Le Dr Eric Hufkens, de la maison médiacale Médecine pour le Peuple à Marcinelle, affirme : « Quand elles tombent en maladie, la société envoie au visage des personnes concernées l'image de 'profiteurs'. Mais lorsqu'on doit vivre avec 60% de ses revenus, n'est-on pas assez puni ? Non ! On entend seulement parler de sanctions supplémentaires et d'exclusion pour ceux qui ne se plieraient pas aux nouvelles normes. Cette réputation de profiteurs est aussi véhiculée par certains médecins-conseils bien prompts à remettre au boulot des malades en incapacité de travail. »

Pourtant, souvent, les malades tiennent à entretenir un contact, vaille que vaille, avec leur emploi et ne demandent qu'une chose : reprendre leur boulot le plus vite possible, retrouver leurs collègues et leur « vie d'avant », pour autant que la maladie et ses traitements ne posent pas de barrière infranchissable. Carine explique : « Dès le début de mon burn-out, reprendre contact avec mon boulot a été une obsession. Je lisais mes mails, je voulais absolument y répondre, tout comme aux sms que je recevais de ma hiérarchie (...) ».

Une réhabilitation pas toujours en phase avec la réalité du travail

La hausse du nombre de personnes en incapacité maladie est aussi causée par le travail en lui-même, son climat stressant, exigeant, en permanence sous contrôle, avec moins de flexibilité... Alors quand il s'agit d'organiser le retour vers l'emploi d'un travailleur, comment cela se passe-t-il concrètement ? Est-il réellement possible pour lui de bénéficier d'un travail adapté à son état de santé ? De nombreux facteurs limitant le retour au travail sont liés à la maladie de la personne, mais pas seulement... La réintégration est un processus interactionnel complexe et le climat de travail peut lui aussi constituer une réelle barrière au retour en entreprise.

Le Dr Sylvie Vandeputte, médecin du travail, rappelle : « Un employé soumis à un travail physique ne peut se contenter, de la part de son généraliste ou d'un médecin-conseil, d'un 'soyez prudent si vous avez mal' ». Le nouveau rôle des médecins du travail est de réfléchir, en concertation avec l'employeur et les autres acteurs impliqués, au développement de solutions qui permettront de mieux accompagner la réintégration au travail.

Néanmoins, la piste destinée à encourager et à soutenir une reprise progressive ou un reclassement en proposant des emplois adaptés peine à s'imposer. Et cette nouvelle option est loin d'être réaliste pour tous les employeurs, même lorsque la volonté de réintégrer le travailleur est réelle. Ce qui a changé dans la législation, c'est que désormais, le licenciement pour raisons médicales ne peut plus être utilisé en prétextant que la personne est définitivement inapte à réintégrer l'entreprise.

Les démarches consistant à vouloir réintégrer les personnes en incapacité de travail ont été revues et corrigées. Cela sera-t-il suffisant ? Le monde du travail est-il prêt à s'adapter aux malades et aux conséquences du vieillissement de la population ? Sur le plan sociétal et humain, faute de mesures préventives ou adaptées, mesure-t-on le poids des compétences perdues ?

A propos de la brochure d'éducation permanente

Pour prendre connaissance de cette nouvelle brochure, vous pouvez consulter le site : www.questionsante.org/educationpermanente. Elle est disponible gratuitement auprès de l'asbl Question Santé et peut être commandée par courrier Rue du Viaduc, 72 – 1050 Bruxelles, par téléphone au +32 (0)2 512 41 74 ou par email à info@questionsante.org.

A propos de Question Santé

L'asbl Question Santé met en débat les enjeux individuels et collectifs de la santé et les traduit en projets et outils, accessibles à des publics variés. Elle est un acteur reconnu dans le domaine de la santé, en matière d'information, d'éducation, d'animation, de gestion de projet et de communication. Intégrée dans de multiples réseaux d'acteurs institutionnels et de terrain, Question Santé s'appuie sur une équipe pluridisciplinaire, à l'écoute des besoins et des évolutions sociétales.

CONTACT PRESSE :

Laurence Côte
Chargée de communication
laurence@questionsante.org
02 512 41 74